



Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL n°2 (contrôleurs) du 12 novembre 2015 Liste d'aptitude de C en B

Monsieur le président,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2016. **FO-DGFIP** est le seul syndicat à défendre la liste d'aptitude comme moyen de promotion sociale.

Avec 176 candidats cette année, il semble que ce nombre se stabilise aujourd'hui. Ce chiffre reste pourtant encore bien loin de celui des 220 candidatures recensés dans le département à l'aube de la disparition du "**droit au retour**" qui permettait aux lauréats de revenir dans leur département d'origine.

Faut-il le rappeler, tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participent désormais au mouvement général de mutations de septembre.

Depuis 2013, des candidats d'excellente valeur ont renoncé à se porter candidats, ne pouvant risquer une mobilité géographique importante.

Autre frein, dès lors qu'un agent de catégorie C est promu B, comme il doit participer au mouvement général de mutation des B, son emploi de catégorie C est immédiatement libéré et offert au mouvement général des C. S'il est finalement contraint de refuser sa promotion par liste d'aptitude, l'agent renonçant sera affecté "à la disposition du directeur – sans résidence" dans le département : c'est donc la double peine.

Et c'est ainsi que tout est mis en œuvre pour que les agents renoncent à la liste d'aptitude, qui est pourtant une voie d'accès statutaire. Autant dire que l'administration dissuade elle-même ses propres agents de postuler. La nette diminution des possibilités offertes par les plans de qualifications successifs n'arrange rien à l'affaire.

FO-DGFIP n'aura de cesse de porter la revendication du "**droit au retour**", c'est-à-dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine, y compris en surnombre.

Pour **FO-DGFIP**, cette garantie doit être mobilisable par les promus de C en B par concours interne spécial (CIS), concours interne normal (CIN) et liste d'aptitude (LA).

FO-DGFIP est la seule organisation syndicale à exiger que ce dispositif profite à tous.

Hélas, avec le soutien d'autres Organisations Syndicales, qui affirment ainsi prôner l'équité, la Direction Générale a retenu le système actuel, qui facilite le lissage des effectifs sur l'ensemble du territoire national dans un contexte insoutenable de pénurie des effectifs. Mais ce dispositif trop rigide fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales difficiles.

Le Syndicat **FO-DGFIP** dénonce la politique de **régression sociale** que constituent ces modalités d'affectation en cas de promotion au corps supérieur. Il dénonce une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, tout en affichant un taux de satisfaction artificiellement plus élevé.

La Direction Générale des Finances Publiques s'inscrit-elle toujours dans le protocole pour la réduction des **inégalités homme/femme** lorsque dans le même temps elle met en place des dispositions la rendant impossible ?

Comment notre administration assure-t-elle désormais l'égalité de traitement à une mère de famille, candidate à un concours interne ou postulant à une promotion au choix, lorsque celle-ci n'y trouve d'autre avantage que la mobilité forcée, un gain de rémunération ridiculement peu élevé et des frais de double résidence ?

Quid de l'égalité des chances sur le territoire national entre l'excellent agent qui exerce dans un département fermé et l'excellent agent affecté dans un département ouvert ?

Le premier sait pertinemment que sa promotion risque de le conduire à une mutation subie, et auto-censurera sa candidature si il est chargé de famille. Quant au second, plus il a d'ancienneté administrative, plus il a de chances de revenir à proximité de son domicile, il pourra prendre un risque mesuré, comme dans le Pas-de-Calais où on déplore malgré tout une baisse continue des candidats.

Les fiches proposées par le DG lors les derniers Groupes de Travail sur les mutations sont inadmissibles : elles remettent en cause les règles négociées et établies dans la fusion, sans en améliorer aucune, bien au contraire. La DG est en train de se doter d'une boîte à outils pour faciliter les restructurations en jouant avec les agents comme avec des pions. Ces règles de gestion, illisibles, complexes, mouvantes et anxiogènes sont une plaie pour la DGFIP.

Pour citer quelques exemples, les contrôleurs ne pourront plus demander la mission structure "BCR" qui sera incluse dans "Fi Pro", ou le "SPF" qui sera intégré dans "Fi Per" : pratique pour fusionner les SPF ?

Également, le mouvement complémentaire des cadres B (en mars) passerait à la trappe, ce qui va à l'encontre de la revendication de **FO-DGFIP** pour obtenir 2 vrais mouvements par an.

Si nos règles de gestion doivent être modifiées, cela doit être concerté avec les syndicats représentatifs dans le but unique de les améliorer, ce qui aurait par ailleurs un impact bénéfique sur les conditions de vie au travail.

Face à la violence de telles attaques,

face à l'imminence des menaces,

FO-DGFIP appelle tous les personnels à réagir fortement

en participant massivement à la grève du 18 novembre prochain.



Les élus FO en CAPL n°2 :

Titulaires :

Laurent VASSEUR, Yannig BOURGAIN & Jacques REGNIER

Suppléants :

Laurent BRIOUL, Catherine ROUX & Justine KORKUT

Experte :

Delphine MORTELETTE